DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PLUVIGNER
Lotissement : 48 lots
Lotissement "Le Vorlen"

Arrêté de lotir n° PA 056 177 21 T0001 du 17.08.2021
Arrêté modificatif n° PA 056 177 21 T0001 M01 du 19.04.2022 et M02 (en cours d'instruction)

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:
"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.
Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain,ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

LOT N° :	45
Superficie réelle :	318 m²

Réf. Cadastrale : Section AO n° 703

Surface de plancher : 180 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIES
David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144
Immeuble Océania - Porte océane 2
23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
Tel : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr

Plan de situation (sans échelle)

NICOLAS associés
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE D'AURAY
Immeuble Océania-Porte Océane 2
23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY
Tél. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

Dressé le 30.03.2023
Modifié le 05.09.2023
Dressé par R. EZANNIC et T. LEROUX
Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)
Référence : A21-066

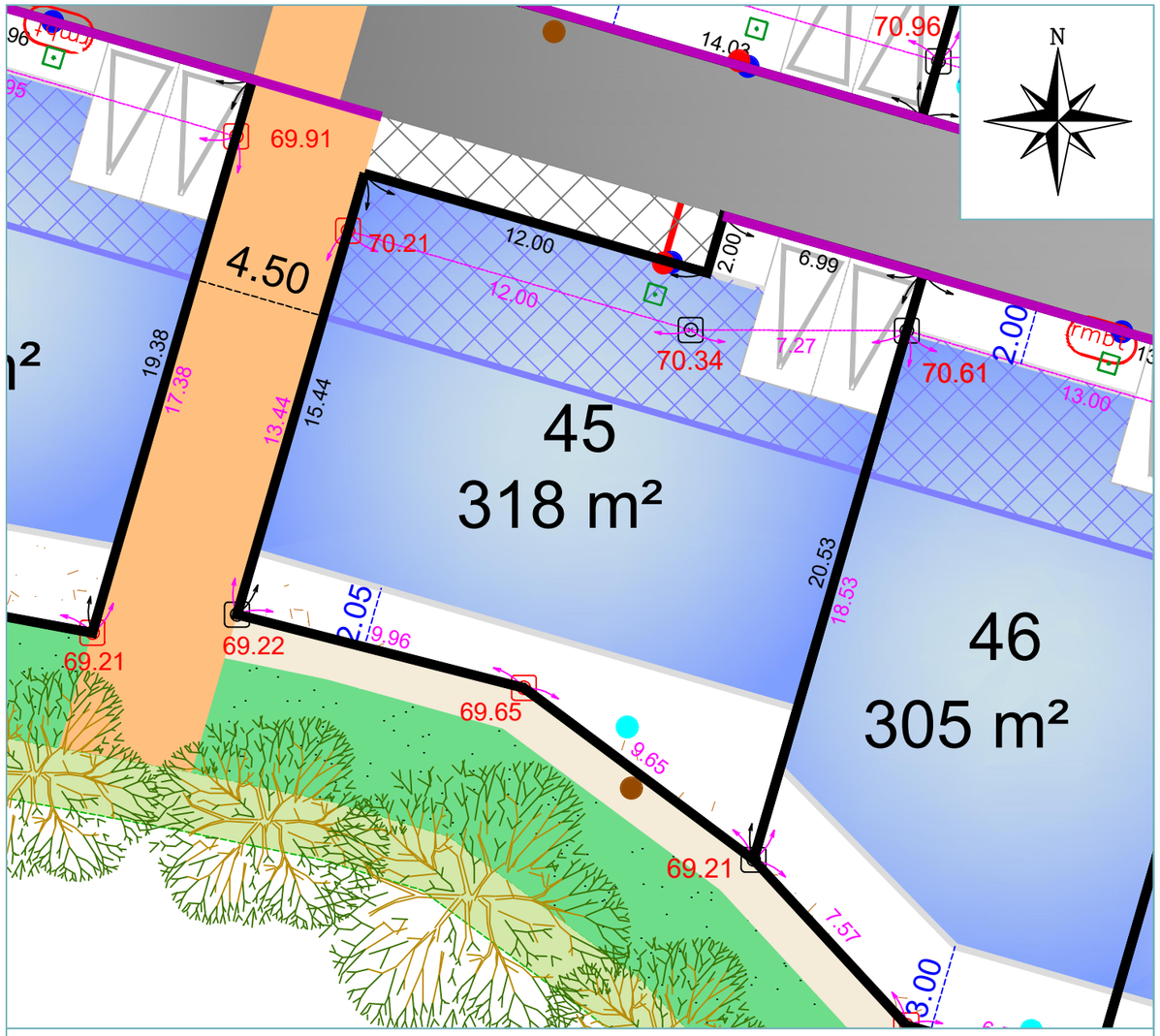

Echelle : 1/200

LEGENDE

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS D'ACCESSION AIDEE
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOGEMENT LOCATIF AIDE
- ZONE D'ACCROCHE D'1/3 MINIMUM DE LA FACADE
- VOIRIE PARTAGEE
- STATIONNEMENT
- PLACETTE
- CHEMIN PIETON
- CHEMIN PIETON (revêtement carrossable type bicouche)
- ESPACE PAYSAGER
- TALUS BOCAGER EXISTANT A CONSERVER (PLU) EN ESPACE PRIVATIF
- TALUS BOCAGER A CONSERVER (PLU) EN ESPACE COMMUN
- ARBRE EN CEPEE A PLANTER (position indicative)
- HAIE BOCAGERE A PLANTER (position indicative)
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- SERVITUDE DE PASSAGE RESEAU EP
- SERVITUDE DE PASSAGE RESEAU EU (position indicative en fonction du permis de construire)
- SERVITUDE DE PASSAGE PIETON A REALISER DANS LE CADRE DE LA VENTE ET DU PERMIS DE CONSTRUIRE A VENIR
- LONGRINES EN ESPACE PRIVATIF
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- HAIE ARBUSTIVE EXISTANTE A CONSERVER (position indicative)
- ARBRE EXISTANT A CONSERVER (position indicative)

PRINCIPE DE BORNAGE

- 4.61 — Cotation de lot
- 4.61 — Cotation entre borne
- 124.54 — Point nivellé
- Borne nouvelle
- Borne existante
- Borne à positionner

Décalage des bornes en limite de voirie

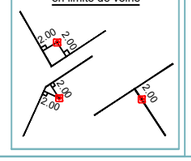

LÉGENDE DES RÉSEAUX

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT
- CANDELABRE

La position des branchements est issues des plans de recollements

- ARBRE DE HAUTE-TIGE A PLANTER (position indicative)
- 5.00 — COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
- 1.50 — COTATION VOIRIE
- MUR EXISTANT